Rapport d'activité 2018

LA MOBILITÉ : UNE EXPÉRIENCE ENRICHISSANTE

www.ladom.fr

LADOM

L'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité

PRÉFACE

L'ensemble des données sur l'insertion professionnelle des jeunes illustre des difficultés nettement marquées outre-mer.

Ce constat impose un effort important de qualification sur les compétences de base, préalable à toute sécurisation professionnelle. C'est un enjeu majeur, à la fois pour les entreprises en termes de compétitivité et pour les individus en termes de sécurisation des parcours.

L'Agence de l'Outre-mer pour la Mobilité (LADOM) est notre outil commun, qui participe de cette lutte contre le chômage qui ne doit pas être une fatalité pour notre jeunesse.

LADOM, en proposant une formation, un avenir à nos jeunes s'inscrit d'ailleurs totalement dans l'objectif 0 exclusion de la Trajectoire outre-mer 5.0 que j'ai présentée en mai dernier. Cette trajectoire, c'est la stratégie de développement durable pour tous les territoires avec 5 objectifs clairs à atteindre à l'horizon 2030 : 0 déchet, 0 carbone, 0 polluant agricole, 0 vulnérabilité face aux risques naturels majeurs, et donc 0 exclusion.

Cette trajectoire, c'est une coalition d'acteurs, institutionnels, privés et société civile, pour concrétiser le développement durable, à travers l'écologie et le développement économique pour construire des sociétés inclusives luttant contre toutes les formes d'exclusion. Et LADOM participe à cet objectif.

En 2018, LADOM, a poursuivi sa mission principale : donner aux ultramarins qui ne peuvent pas se former dans leur territoire d'origine, soit parce que la formation est inexistante soit parce qu'elle est saturée, l'opportunité de la poursuivre dans l'Hexagone. Cette mission est essentielle pour la montée en compétences de nos concitoyens afin d'augmenter leurs capacités à s'insérer professionnellement et socialement.

Le ministère des outre-mer a maintenu en 2018 son engagement financier pour que LADOM mette en œuvre toutes les missions qui lui sont dévolues. Malgré les contraintes budgétaires nationales, les crédits exécutés en 2018, au titre du fonds de continuité territoriale et du passeport pour la mobilité de la professionnelle, sont restés stables. Ce sont plus de 48 millions d'euros qui ont été mobilisés l'année dernière. Concernant l'activité de formation en mobilité, LADOM obtient des résultats qualitatifs qui doivent être soulignés :

- 80 % des stagiaires valident un niveau de formation supérieur à celui d'origine et augmentent de ce fait leurs chances de s'inscrire dans une insertion durable.
- 6 stagiaires sur 10 trouvent une solution d'insertion positive dans les six mois après leur formation.
- Concernant le passeport pour la mobilité des études, 85 % des étudiants bénéficiaires sont des étudiants boursiers. C'est dire que LADOM donne un vrai coup de pouce aux familles les plus modestes.

Au vu de ces résultats qualitatifs, je tiens à féliciter tous les agents de LADOM pour leur engagement au quotidien au profit de nos compatriotes des outre-mer.

Avec les mutations du secteur de la formation professionnelle, l'évolution différenciée des besoins des territoires ultramarins et le positionnement de LADOM à la croisée des compétences dévolues aux régions et au service public de l'emploi, l'Agence devra engager dès la rentrée 2019, une large réflexion sur l'évolution de ses missions, de son organisation et de son fonctionnement. Les préconisations de la Cour des comptes contribueront à alimenter nos réflexions.

Au cours de son histoire, LADOM a toujours démontré sa capacité à adapter son fonctionnement et ses interventions à l'évolution des besoins des outre-mer. L'Agence reste un outil utile à nos territoires.

Annick Girardin, ministre des outre-mer

ÉDITO

Après l'année 2016 qui a été marquée par l'évolution statutaire de LADOM en établissement public administratif, l'année 2017 au cours de laquelle a été mise en place notamment la comptabilité publique, l'année 2018 a quant à elle été celle de la consolidation et de la stabilisation des nombreux efforts collectivement engagés pour réussir cette transformation. Avec le recul de trois ans, nous constatons les effets de ce nouveau statut.

À titre d'illustration, notre politique d'achat conforme aux marchés publics et à la gestion budgétaire et comptable publique, a été profondément modifiée. Ce qui a permis une meilleure traçabilité et une meilleure sécurisation de nos flux et surtout, nous avons pu, grâce notamment aux marchés publics qui se sont multipliés au cours de l'année, réaliser d'importantes économies.

Notre activité et notre production s'inscrivent dans les pas de l'année 2017. Je me réjouis de cette constance qui nous a permis en 2018 d'accompagner, sur l'ensemble de nos dispositifs de mobilité, près de 35 000 résidents d'outre-mer. Je souhaite d'ailleurs mettre l'accent sur deux événements.

Tout d'abord, la diversification de nos publics ultramarins. En 2018, nous dénombrons sur notre dispositif « passeport pour la mobilité de la formation professionnelle » une hausse significative des publics issus des collectivités d'outre-mer. Je pense notamment à la Polynésie française et à la Nouvelle Calédonie dont le nombre total de bénéficiaires a tout simplement été multiplié par 2 !

Ensuite, l'augmentation (+ 20 %) des chiffres de l'alternance. En 2018, 148 jeunes ultramarins ont bénéficié de ce type de formation particulièrement recherché et reconnu par les entreprises.

Ces résultats, constants et probants, ont été possibles, grâce à l'investissement et la pugnacité des équipes de LADOM. Je tiens à les remercier et à les féliciter chaleureusement. Mes remerciements se tournent également vers nos tutelles et nos administrateurs sans oublier nos fidèles partenaires qui accompagnent au quotidien notre action sur le terrain au profit bien entendu des bénéficiaires de nos dispositifs.

Parmi nos partenaires figure l'Union européenne dont je me réjouis des crédits perçus en 2018 par l'intermédiaire du Fonds social européen, qui s'élèvent à plus de 7 millions d'euros. Ce résultat provient d'une très forte mobilisation des équipes de LADOM pour finaliser les contrôles. Ces fonds sont déterminants pour accompagner un plus grand nombre de bénéficiaires et pour un accompagnement de proximité en renforçant nos moyens d'action en outre-mer et dans l'Hexagone.

En matière d'amélioration des conditions de travail, nous avons initié en 2018 le changement de tous les postes informatiques et les serveurs grâce à un plan d'investissement triennal approuvé par le Conseil d'administration de l'Agence. Ce volontarisme attendu par tous les agents atteindra son plein régime en 2019.

Enfin, le chantier de la refonte totale du site internet institutionnel de LADOM lancé en 2017 a abouti en 2018. Ce site contribue, incontestablement, à informer tous nos interlocuteurs sur les différentes missions que les pouvoirs publics ont confiées à l'Agence et, par construction, à améliorer son image.

Florus Nestar
Directeur général de LADOM

À PROPOS DE LADOM

LADOM (L'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité) est un acteur majeur des mobilités des résidents des outre-mer au service du développement économique, social et culturel de leur territoire. Elle a pour mission originelle et prioritaire la qualification, la professionnalisation et l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi au travers de parcours de formation en mobilité. Ceci afin de lutter contre le chômage, véritable fléau qui frappe localement plus durement les jeunes.

En outre, depuis 2009, l'Agence s'est vue confier deux autres missions (financement du transport aérien) en faveur de la mobilité des ultramarins. L'une au profit des étudiants dont la filière est saturée ou inexistante sur place et qui, pour ces raisons, souhaitent poursuivre leur parcours en dehors de leur territoire de résidence. L'autre au profit des résidents souhaitant se rendre en France hexagonale pour raisons personnelles.

Devenue un Établissement public administratif (EPA) depuis le 1er janvier 2016, LADOM est placée sous la tutelle du ministère des outre-mer et du ministère en charge du budget et bénéficie du soutien de l'Union européenne via le Fonds social européen (FSE).

Dans un souci de réactivité et de proximité géographique avec son public et ses partenaires, LADOM dispose de sites implantés en outre-mer et en France hexagonale.

Près de 35 000 ultramarins ont ainsi pu bénéficier des dispositifs de LADOM en 2018.

SOMMAIRE

01
Présentation de LADOM - p 04

02
Focus sur des faits marquants - p 06

03
L'activité en chiffres - p 10

04
Les success story - p 19

05
Bilan ressources humaines - p 20

06
Bilan financier - p 22

www.ladom.fr

FOCUS SUR DES FAITS MARQUANTS

Dans le cadre de la réforme statuaire engagée en 2016, faisant de LADOM société privée d'État, un Établissement public administratif (EPA), en 2018, l'ensemble du personnel a de nouveau été mobilisé pour parfaire cette transformation.
Ce nouveau statut avait notamment pour objets : de consolider la situation financière de l'Agence, de refonder son organisation territoriale en cohérence avec ses besoins, d'améliorer l'ensemble de ses processus et de garantir l'efficience de ses dispositifs.
Bien que l'Agence se situe toujours dans une phase de stabilisation de son organisation, les nombreux efforts engagés sont déjà perceptibles.

Une communication externe renforcée

• **Un nouveau site institutionnel**
Six ans après sa première mise en service, le site institutionnel a été entièrement refait. Il permet ainsi de mieux renseigner et aiguiller les bénéficiaires sur les différents dispositifs de LADOM. Depuis sa mise en ligne, le site internet dénombre plus d'une dizaine de milliers de visites par mois.

• **Une première campagne plurimédia inter-DOM**
La toute première campagne plurimédia inter-DOM, destinée à améliorer la visibilité du dispositif d'aide au voyage dédié aux étudiants (dispositif PME), a été mise en place au premier semestre 2018. Elle a donné lieu à la diffusion de spots télé, radio et presse dans les médias d'outre-mer.

De nouveaux marchés publics en vigueur

De nouveaux marchés structurants pour l'Agence ont été conclus, afin d'améliorer son fonctionnement, réaliser des économies d'échelle tout en répondant aux règles de la commande publique. Pour n'en citer que quelques-uns : marché des commissaires aux comptes, marché pour la cartographie des risques, marché de fournitures informatiques, etc.

Fin du COP 2016-2018

Conclu pour trois ans entre l'État et LADOM, le contrat d'objectifs et de performance (COP) de LADOM fixant notamment le cadre ainsi que les défis à relever par LADOM, suite à son changement de statut au 1er janvier 2016, est arrivé à son terme. L'occasion pour LADOM de rendre compte sur l'efficacité des actions engagées. Un nouveau COP sera conclu sur une période de 3 ans (2019-2021).

“

LADOM est l'opérateur de la politique publique de formation en mobilité et d'insertion des jeunes ultramarins.

Président du Conseil d'administration de l'Agence depuis 2016, je me réjouis du fait que le personnel de LADOM et son encadrement, les organismes de tutelle et les administrateurs sont plus que jamais mobilisés pour que l'Agence continue à faciliter l'accès à la formation professionnelle et aux études supérieures des jeunes des outre-mer qui ne peuvent pas en bénéficier dans leur territoire de résidence. Il s'agit de veiller non seulement à l'égalité d'accès à la formation sur l'ensemble du territoire national mais également de lutter, de manière efficace, contre le chômage massif des jeunes auxquels sont confrontées les économies des territoires ultramarins.

En 2018, LADOM a poursuivi la mise en œuvre de ses missions dans un cadre administratif stabilisé. Je veux saluer, notamment, les résultats qualitatifs obtenus par l'Agence :

- 80 % des stagiaires ont validé un niveau de formation supérieur à celui qu'ils avaient. Il s'agit d'une montée en compétences qui ne peut qu'avoir des retombées bénéfiques en matière d'insertion.
- 6 bénéficiaires sur 10 du passeport pour la mobilité de la formation professionnelle, sont parvenus à s'insérer dans les 6 mois qui ont suivi la fin de leur formation.
- Concernant le passeport pour la mobilité des études, 85 % des étudiants bénéficiaires sont boursiers. LADOM confirme qu'elle apporte une aide aux familles les plus modestes.

Ces résultats ne seraient pas possibles sans la mobilisation au quotidien des personnels de l'Agence qui ont bien raison de croire en leur rôle clé en matière de formation et d'emploi. Je leur en sais gré.

Je remercie également les organismes de tutelle, les collectivités territoriales en charge de la formation professionnelle et mes collègues administrateurs pour leur engagement au service de la réussite de l'Agence.

Cela dit, Je veux insister sur le fait que LADOM doit, en permanence, relever le défi de faire évoluer son offre de formation pour répondre de manière efficace aux besoins exprimés par les économies locales au travers notamment d'outils comme la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, territoriale.

Enfin, l'année 2018 a été celle du contrôle de la Cour des comptes et des préconisations qui en ont résulté. Je crois pouvoir dire que les agents de LADOM et leur encadrement ont toujours su démontrer qu'ils étaient en mouvement. Je suis donc confiant dans leur capacité à s'adapter aux évolutions nécessaires à la mise en œuvre des missions de politique publique dont ils ont la charge au service de nos compatriotes des outre-mer.

Philippe Jock,
Président du Conseil d'administration de LADOM

www.ladom.fr

FOCUS SUR DES FAITS MARQUANTS

Outre ses partenariats historiques avec les opérateurs publics et privés chargés de la formation et de l'emploi que sont : Pôle emploi, le Service Militaire Adapté, les missions locales, les collectivités, de nouveaux partenariats ont vu le jour...

Action Logement Services

Le logement étant une condition sine qua non pour s'engager dans un parcours de formation en mobilité, LADOM accompagne les stagiaires dans leurs démarches en leur proposant notamment des hébergements en centre de formation ou en résidence privée.

Afin de renforcer cette action, LADOM a signé une convention de partenariat avec Action Logement Services. Ce partenariat vise à faciliter l'accès à l'information ainsi que les démarches des jeunes ultramarins dans leur parcours résidentiel lié à leur formation professionnelle en mobilité en France hexagonale.

Groupe Barrière

11 jeunes ultramarins ont rejoint le groupe Barrière en Normandie dans le cadre d'une formation en alternance en mobilité. Ils ont été formés durant trois mois aux métiers de l'hôtellerie et de la restauration.

L'objectif pour ces jeunes était de signer à l'issue de cette formation préparatoire, un contrat de professionnalisation avec à la clé, la validation d'un titre professionnel.

ENGIE

L'année 2018 a vu le lancement de la 4ème promotion d'alternants ultramarins au sein d'ENGIE. LADOM, partenaire de l'opération, était présente pour l'occasion.

Créée en 2012 par ENGIE, ce programme est entièrement dédié aux jeunes ultramarins résidant dans les territoires où le Groupe est présent. C'est donc dans l'objectif commun de favoriser la montée en compétences de ces jeunes gens que LADOM et ENGIE conjuguent leurs efforts depuis plusieurs années.

Au total, soixante jeunes ultramarins ont accédé à ce programme et plusieurs d'entre eux ont été embauchés au sein du Groupe.

> Nous travaillons en étroite collaboration avec LADOM, notre partenaire depuis l'origine et partie prenante au financement de ce projet. L'Agence, nous aide grandement dans la mise en place de ces programmes, que ce soit pour la recherche de logements pour ces jeunes, l'accompagnement dans leurs premières démarches adminis-tratives, ou encore le financement des billets d'avion et des primes d'installation. Ce programme est une réussite pour les jeunes, les territoires et pour ENGIE. Grâce à ce partenariat, notre engagement permet le développement de l'employabilité des populations des territoires sur lesquels ENGIE opère.

Sophie Quarré de Verneuil,
DRH - (Santé - Sécurité - Sûreté France Réseaux), ENGIE

Polynésie - Haut-commissariat

Une convention tripartite entre la Polynésie, le haut-commissariat de Polynésie et LADOM portant sur la mise en œuvre du dispositif de formation professionnelle en mobilité pour les demandeurs d'emploi polynésiens, a été signée en 2018.

Rien que pour l'année 2019, une soixantaine d'actions de formation appartenant à des secteurs qui recrutent en Polynésie, ont été identifiées et programmées grâce à cette convention. Les secteurs locaux identifiés comme pourvoyeurs d'emplois sont notamment le secteur maritime (chantiers navals), l'hôtellerie, le tourisme et le numérique.

L'expérimentation « CPROM »

Le contrat de professionnalisation pour les outre-mer, le CPROM, a été expérimenté pour la première fois en 2018 autour de la filière boucherie.

La singularité de cette action réside, d'une part, dans la « garantie emploi ». C'est-à-dire que l'entreprise ultramarine et le candidat s'engagent, via la signature d'un contrat de professionnalisation, avant le départ en formation.

D'autre part, une partie du parcours (la formation théorique qui est adaptée aux spécificités des territoires ultramarins) est effectuée dans l'Hexagone. La seconde partie (pratique) s'effectue quant à elle en outre-mer au sein de l'entreprise d'accueil.

Cette expérimentation qui mobilise plusieurs partenaires : Opcalia, Ministère des outre-mer, Pôle Emploi, missions locales, SMA et LADOM. En 2018, elle a bénéficié à 22 demandeurs d'emploi ultramarins. Elle sera reconduite en 2019 et sera élargie à d'autres filières.

Opcalia/IFCASS

Afin de répondre aux engagements pris par l'État en faveur de Mayotte, les trois opérateurs que sont l'IFCASS, Opcalia et LADOM, se sont associés dans le cadre d'une action de formation dédiée aux demandeurs d'emploi mahorais.

Cette action qui a permis de former 11 jeunes mahorais aux métiers de la sécurité privée, offre d'une part, une solution de formation complémentaire à l'offre existante sur le territoire mahorais, et d'autre part, permet d'étendre les possibilités d'emploi qui s'ouvriront à la fois à Mayotte, c'est la priorité, ou dans l'Hexagone pour ceux qui le choisiraient.

Dispositif «cadres pour Mayotte»

2018 marque la première année de mise en œuvre du dispositif «cadres pour Mayotte», instauré par la loi EROM. Il s'agit d'une adaptation du Passeport pour la Mobilité des Études (PME) qui a vocation à former des jeunes mahorais, afin qu'ils puissent occuper des postes à responsabilité et permettre l'émergence de cadres locaux. 9 bénéficiaires ont intégré ce dispositif d'excellence en 2018.

Données nationales

ACTIVITÉ & PRODUCTION

Passeport pour la mobilité de la formation professionnelle

La formation professionnelle en mobilité permet chaque année, à des demandeurs d'emploi, de booster leur employabilité et de monter en compétences via la validation d'une certification ou d'un diplôme, reconnus par les entreprises.

Le dispositif passeport pour la mobilité de la formation professionnelle (PMFP) s'adresse aux demandeurs d'emploi résidant en outre-mer, désireux d'accéder à une formation en mobilité en raison de la saturation ou de l'inexistence de la formation souhaitée dans leur territoire de résidence. Il se caractérise par une prise en charge, sous conditions de ressources, des dépenses liées a la mobilité (frais pédagogiques, d'installation et frais de transport). Le dispositif prévoit également le versement aux stagiaires d'une allocation mensuelle de mobilité (ACM).

1/ ACTIVITÉS

2 991
actions de formation réalisées

2 805
demandeurs d'emploi ont bénéficié d'une formation en mobilité

Un même demandeur d'emploi peut être comptabilisé au titre de plusieurs actions de formation dans le cadre de sa mobilité, soit parce que son parcours est composé de différentes actions modulaires, soit parce qu'à l'issue de sa première action de formation, il poursuit son parcours sur une seconde action.

62,6 %
taux d'insertion professionnelle constaté à 6 mois

79,3 %
taux de réussite aux diplômes et certifications

13 %
taux des départs (de formation) anticipés

Parmi les départs anticipés :
- 47 % sont des abandons pour raison personnelle.
- 15% correspondent à la signature d'un contrat (alternance, CDD, CDI, etc) avant la fin de la formation.

RÉPARTITION DES ACTIONS DE FORMATION

Par niveau

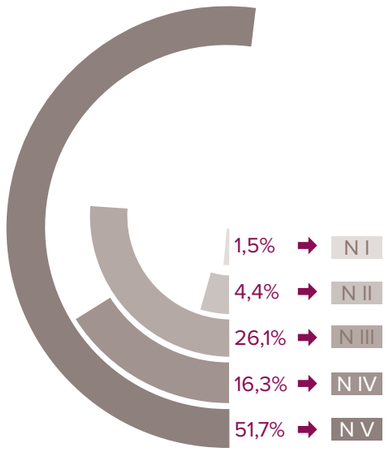

Niveau I	Bac + 5
Niveau II	Bac + 3 ou 4
Niveau III	Bac + 2
Niveau IV	Bac, BP, BT ou équivalent
Niveau V	CAP ou BEP

Par programme

1704	**MARCHÉ FORMATION EMPLOI** Formations entrant dans le périmètre du marché public d'achat de formation de LADOM.
346	**PROGRAMMES RÉGIONAUX POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE** Formations financées dans le cadre de conventions conclues avec les collectivités territoriales d'outre-mer.
248	**SANITAIRE & SOCIAL** Formations aux métiers de la santé et du secteur social, accessibles par voie de concours
234	**ACTIONS PARTENAIRES** Formations proposées dans la cadre d'un partenariat avec un employeur ou un opérateur privé/public
148	**ALTERNANCE** Formations donnant lieu à un contrat de professionnalisation/apprentissage
161	**AUTRES**
141	**STAGES PRATIQUES FORMATION PROFESSIONNELLE**
9	**CADRES POUR MAYOTTE**
2991	**TOTAL**

RÉPARTITION DES ACTIONS DE FORMATION

Par domaine professionnel

Agriculture, élevage, pêche	27	0,9 %
Arts appliqués, arts du spectacle	70	2,3 %
Bâtiment : équipements et finitions	118	3,9 %
Bâtiment : gros œuvre, génie civil, extraction	72	2,4 %
Commerce et distribution	124	4,1 %
Electricité, électrotechnique, électronique	125	4,2 %
Enseignement, recherche, formation, justice	18	0,6 %
Hôtellerie, restauration, tourisme	177	5,9 %
Mécanique, automatismes	106	3,5 %
Nettoyage, assainissement, environnement	47	1,6 %
Production alimentaire, cuisine	103	3,4 %
Santé, paramédical	**560**	**18,7 %**
Sécurité	86	2,9 %
Services à la personne	32	1,1 %
Structures métalliques, travail des métaux, fonderie	43	1,4 %
Techniques graphiques, impression, communication	40	1,3 %
Tertiaire de bureau : secrétariat, comptabilité, gestion	287	9,6 %
Tertiaire spécialisé	113	3,8 %
Textile, habillement, cuir	8	0,3 %
Transport, logistique	**468**	**15,6 %**
Travail des matériaux, industries de process, laboratoires	17	0,6 %
Travail du bois	2	0,1 %
Travail social	**348**	**11,6 %**
TOTAL GÉNÉRAL	**2991**	**100 %**

18,7 %
Santé, paramédical

15,6 %
Transport, logistique

11,6 %
Travail social

AUTRES ACTIONS

Outre le financement de formations qualifiantes/diplômantes, afin de favoriser l'insertion des demandeurs d'emploi ultra-marins, une prise en charge de leur voyage, sous certaines conditions, est également possible, dans le cadre des actions suivantes :

	Réunion	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	Total
Voyages liés à un emploi (CDD de plus de 6 mois ou CDI)	0	124	33	10	99	266
Voyages liés à des oraux de concours	329	371	51	142	2	895

2/ PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES

RÉPARTITION DES ACTIONS DE FORMATION

Par sexe et par âge

44,8 % **55,2 %** ÂGE MOYEN **27 ans**

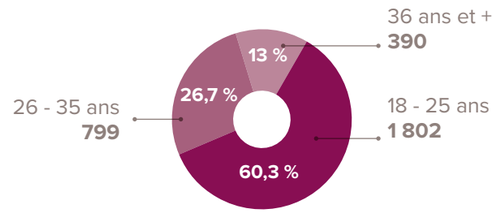

Par territoire

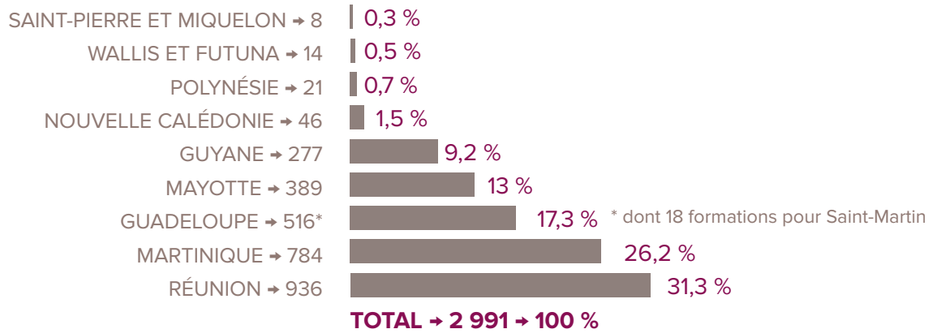

3/ BUDGET ENGAGÉ

Financement de la formation professionnelle

- Financement État : **22,1 M€** (transport compris)
- Financement collectivités d'outre-mer : **5,3 M€**

Financement des collectivités d'outre-mer ventilé par territoire : 5 337 089 €

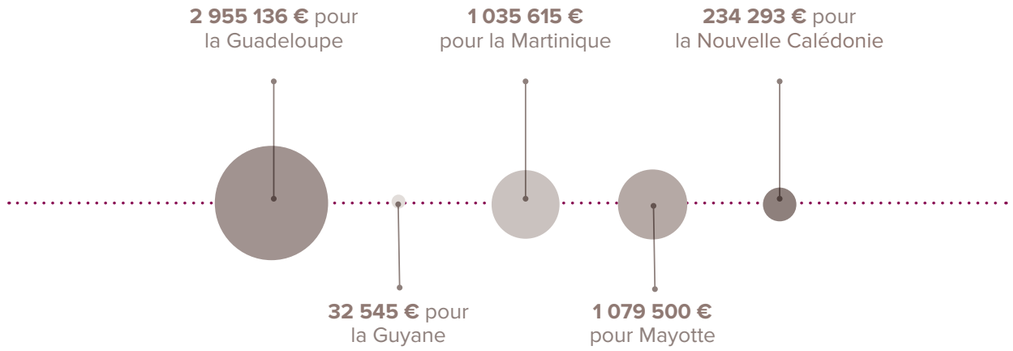

Données nationales

ACTIVITÉ & PRODUCTION

Le passeport pour la mobilité des études

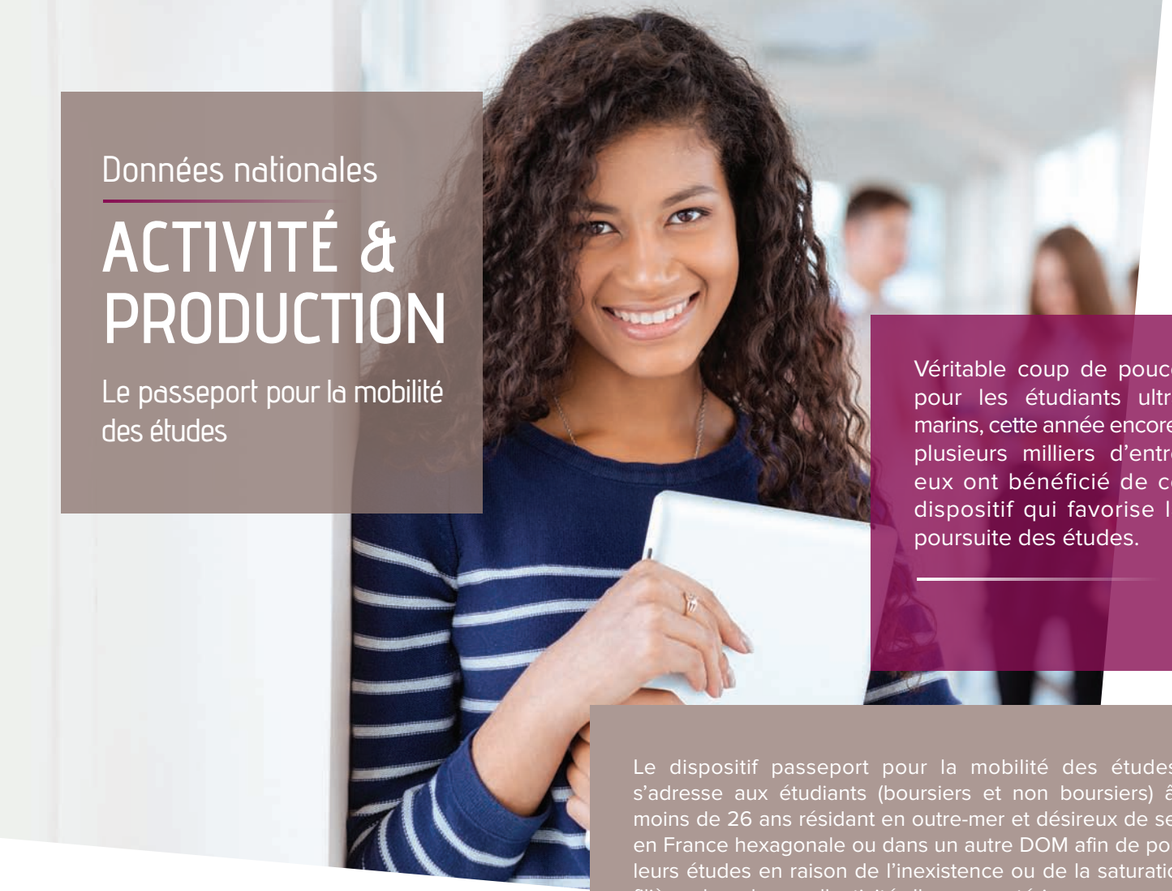

Véritable coup de pouce pour les étudiants ultra marins, cette année encore, plusieurs milliers d'entre eux ont bénéficié de ce dispositif qui favorise la poursuite des études.

Le dispositif passeport pour la mobilité des études (PME) s'adresse aux étudiants (boursiers et non boursiers) âgés de moins de 26 ans résidant en outre-mer et désireux de se rendre en France hexagonale ou dans un autre DOM afin de poursuivre leurs études en raison de l'inexistence ou de la saturation de la filière dans leur collectivité. Il se caractérise par une prise en charge annuelle, sous conditions de ressources, du trajet aérien aller et retour entre le territoire d'origine et le lieu d'études, pendant toute la durée des études.

1/ ACTIVITÉ

11 357
étudiants ont bénéficié du dispositif

	Nombre d'étudiants bénéficiaires	Nombre de trajets effectués
2016	12 055	19 444
2017	11 811	16 393
2018	11 357	16 362

Le dispositif prend en charge 1 aller et 1 retour par année d'études.

16 362
trajets effectués

9 385
Allers

6 977
Retours

NOUVEAU DISPOSITIF

Nouvellement mis en place en 2018, le dispositif passeport pour la mobilité en stage pratique (PMSP), permet de financer le billet d'avion (A/R) des étudiants ultramarins dont le référentiel de formation nécessite la réalisation d'un stage en dehors de leur territoire de résidence.
Cette aide, qui n'est pas cumulable avec les autres dispositifs de LADOM, a bénéficié à 305 étudiants en 2018.

2/ PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES

17 % des bénéficiaires du dispositif sont non-boursiers

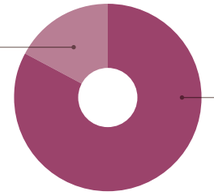

83 % des bénéficiaires du dispositif sont boursiers

Part de l'activité par territoire d'outre-mer

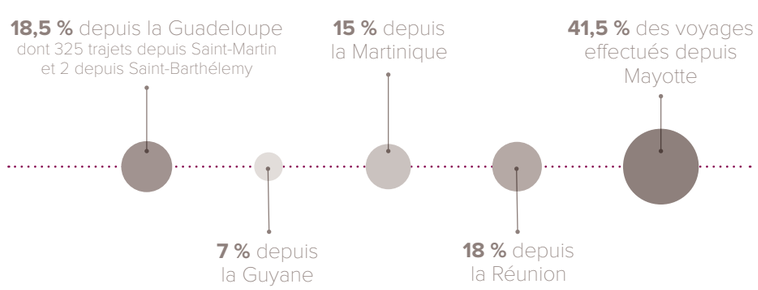

4 étudiants sur 10 étaient résidents de Mayotte

3/ BUDGET ENGAGÉ

Coût moyen d'un trajet pour LADOM par département d'outre-mer

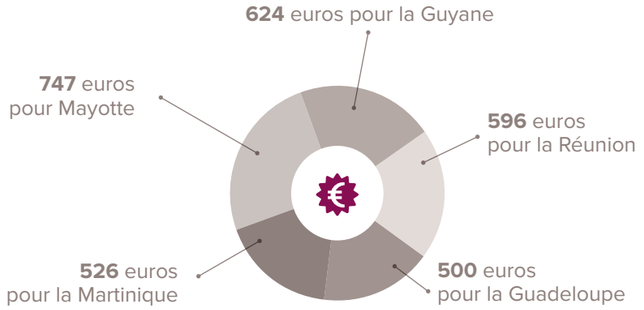

12,6 M€
engagés par l'État pour ce dispositif

Budget engagé par l'État par département d'outre-mer : 12,6 M€ euros

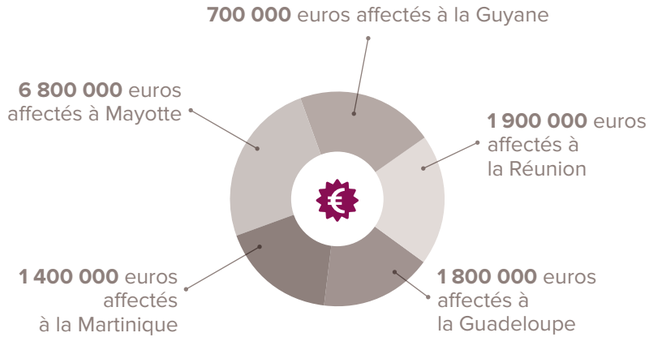

8 trajets sur 10
ont été financés à 100 %
(contre 2/10 à 50 %)

Données nationales

ACTIVITÉ & PRODUCTION

L'aide à la continuité territoriale

Destiné à favoriser les échanges et à maintenir le lien entre l'Hexagone et l'outre-mer, ce dispositif, accessible au grand public, profite chaque année à plusieurs dizaines de milliers de résidents ultramarins.

Le dispositif d' aide à la continuité territoriale (ACT) s'adresse aux résidents d'outre-mer (sans limite d'âge), désireux de se rendre en France hexagonale pour des raisons personnelles.
Il se caractérise par la délivrance, sous conditions de ressources, d'un bon de réduction valable (avant le 31 décembre de l'année en cours) auprès d'une agence de voyage ou d'une compagnie arienne partenaire.
Le montant de ce bon est calculé en fonction des ressources du bénéficiaire et du DOM de résidence.

1/ ACTIVITÉ

19 994

Bons de continuité territoriale utilisés

(1 bon = 1 personne. Il y a donc 19 994 ultramarins qui ont bénéficié de ce dispositif en 2018)

2/ PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES

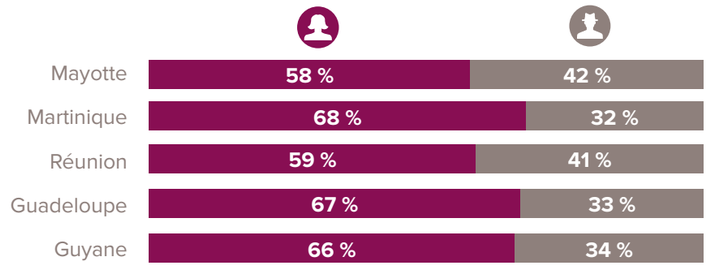

Voyages effectués par département d'outre-mer

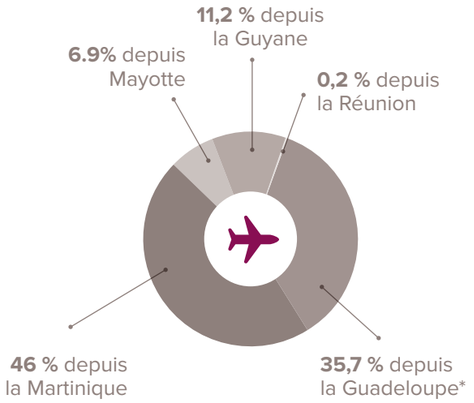

4 bénéficiaires sur 10 étaient résidents de Martinique

Ce dispositif a été fortement plébiscité par les résidents et de Martinique et plus singulièrement par les femmes.
À noter : La Réunion ne représentait que 0,2 % de l'activité. Ce résultat est dû à la mise en place depuis 2015 d'un dispositif d'aide au transport porté par le Conseil Régional de la Réunion.

* dont 187 voyages effectués par des résidents de Saint-Martin et 1 voyage par un résident de Saint-Barthélémy

3/ BUDGET ENGAGÉ

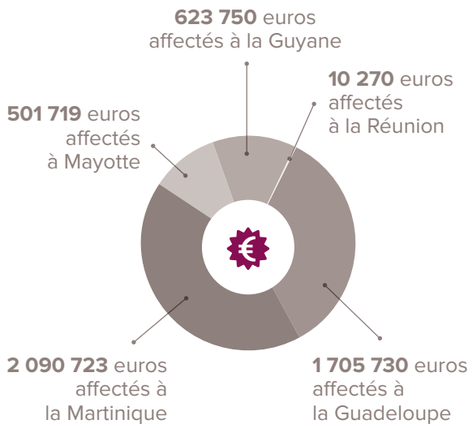

4,93 M€

engagés par l'État pour ce dispositif

19,5 % aide simple

80,5 % aide majorée *

* Aide simple/majorée : les résidents dont le niveau de ressource est inférieur à 11 991 € bénéficient d'une prise en charge plus élevée (appelée aide majorée).

	Prix moyen d'un billet A/R avant l'aide	Valeur moyenne d'un bon ACT	% total de l'aide ACT
MARTINIQUE	542 €	227 €	42 %
GUADELOUPE	560 €	239 €	43 %
GUYANE	737 €	277 €	38 %
MAYOTTE	1036 €	364 €	35 %
RÉUNION	781 €	321 €	41 %

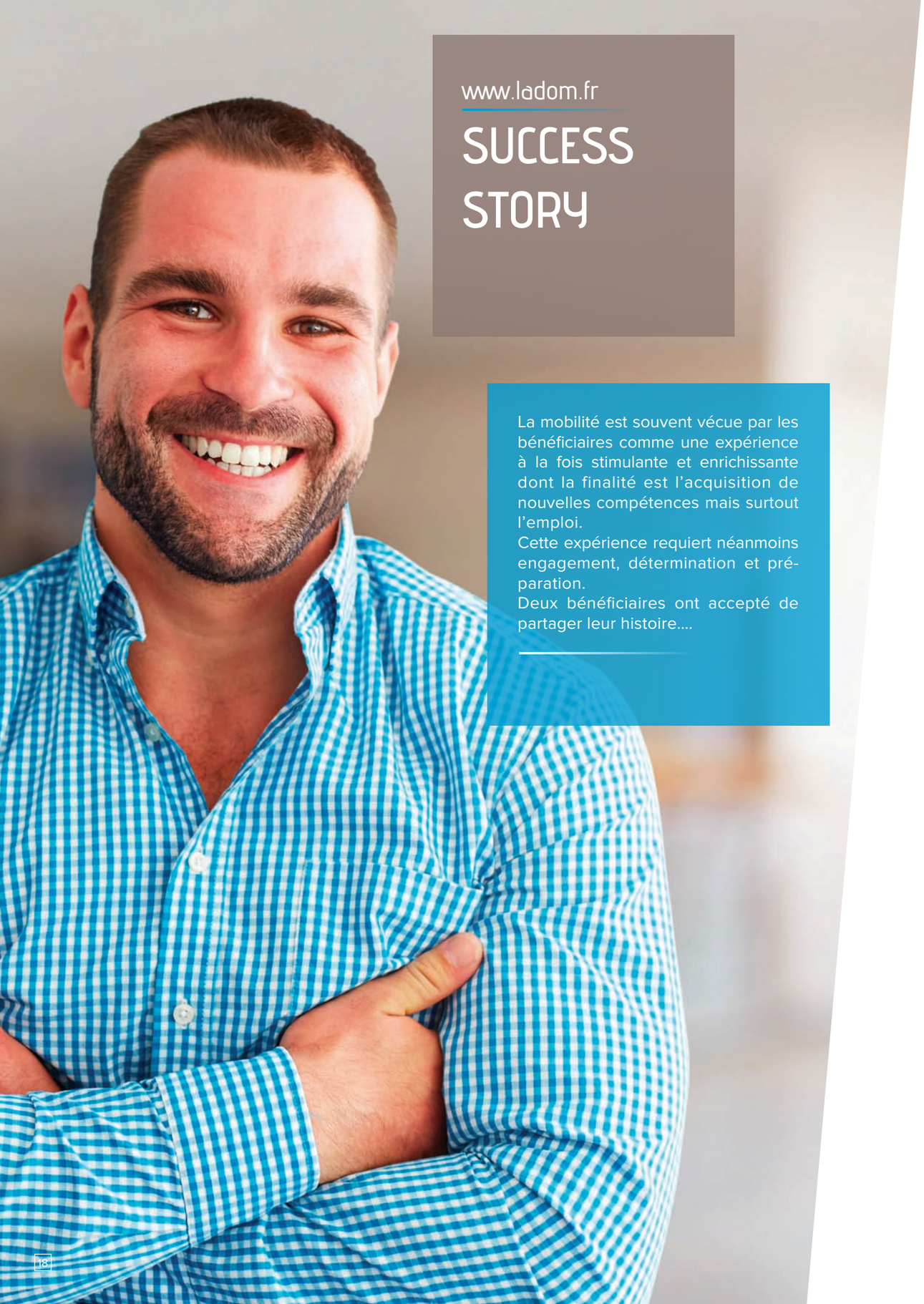

www.ladom.fr

SUCCESS STORY

La mobilité est souvent vécue par les bénéficiaires comme une expérience à la fois stimulante et enrichissante dont la finalité est l'acquisition de nouvelles compétences mais surtout l'emploi.
Cette expérience requiert néanmoins engagement, détermination et préparation.
Deux bénéficiaires ont accepté de partager leur histoire....

LADOM et le SMA, des partenaires historiques

En 2018, 305 jeunes originaires des outre-mer (80 réunionnais - 71 mahorais - 51 martiniquais - 38 guyanais - 35 guadeloupéens - 18 néo-calédoniens - 12 polynésiens), inscrits comme volontaires au Service Militaire Adapté (SMA) ont bénéficié d'une formation en mobilité par le biais de LADOM.
Ensemble, chaque année, grâce au partenariat SMA/LADOM, nous permettons à plusieurs centaines de jeunes ultramarins qui connaissent des difficultés scolaires et ou professionnelles, de sortir de la spirale de l'échec.

Mariza, 23 ans

Mon parcours...

Suite à la validation de mon concours d'entrée dans une école d'assistante sociale, je suis retournée travailler en outre-mer. Au départ, je pensais trouver un poste en métropole et travailler au moins un an mais c'est mon département d'origine qui a été le premier à me proposer un emploi. J'ai décroché un poste dans l'éducation nationale et je suis ravie d'exercer mon métier dans mon département natal.

Ma perception de la mobilité...

Sans cette formation en mobilité j'aurais difficilement pu exercer ce métier et sans l'accompagnement financier dont j'ai bénéficié, il aurait été impossible pour moi d'accéder à cette formation.

Je suis heureuse car j'ai atteint, grâce à ma persévérance, ma motivation et ma confiance en moi, l'objectif que je m'étais fixé et ce malgré les difficultés que j'ai rencontrées et les moments de doute et de découragement.

Syvers, 26 ans

Mon parcours...

Diplômé d'une licence professionnelle génie civile et construction faute d'avoir réussi à poursuivre mes études d'ingénieur, j'ai décidé d'intégrer le RSMA pour ne pas tourner en rond, pour occuper mon esprit et surtout pour profiter de ce temps pour passer différents permis dans le secteur du BTP. Le RSMA m'a ensuite orienté vers LADOM afin d'envisager une formation en mobilité.

J'ai donc décidé de m'engager sur une formation en maçonnerie traditionnelle, plus manuelle certes et avec un niveau d'études inférieur mais qui déboucherait sur de l'emploi. L'idée était également de bien connaitre les techniques professionnelles des ouvriers que je dirigerai un jour.

Tout au long de ma formation je n'ai pas perdu de vue mon projet d'études et j'ai démarché plusieurs écoles d'ingénieurs. Après de nombreux refus, j'ai enfin trouvé une entreprise d'accueil et une école d'ingénieur en alternance en métropole. Je termine actuellement ma dernière année.

Mon projet...

Je souhaite sur le long terme revenir chez moi mettre au profit des autres et notamment des plus jeunes mon histoire, car c'est en quittant mon île que je me suis rendu compte de sa valeur. Je dois déjà terminer et valider mon année puis trouver un emploi pour acquérir de l'expérience pour mieux revenir au pays.

www.ladom.fr

BILAN RESSOURCES HUMAINES

La transformation statutaire effective au 1er janvier 2016, et qui s'est poursuivie en 2017, a nécessité une grande capacité d'adaptation des personnels de LADOM.

PLAFOND D'EMPLOI ETP POUR 2018

127,4 + **8** contrats aidés hors plafond

8,6 volontaires en service civique (VSC)

SALARIÉS (HORS VSC) AU 31 DÉCEMBRE 2018

Répartition par catégorie

145 salariés dont :

	Cadre	Maîtrise	Employé
CONTRAT DE DROIT PRIVÉ	14	18	31

	Cat A	Cat B	Cat C
CONTRAT DE DROIT PUBLIC	19	39	24

Répartition par contrat

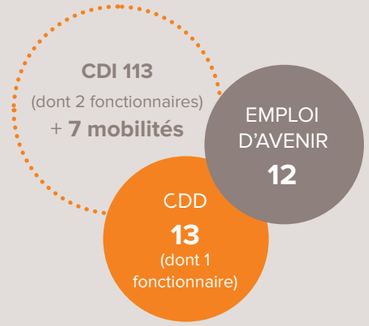

➡ À ce chiffre, il faut ajouter **10 VSC** et **8 mises à disposition**

Répartition par sexe

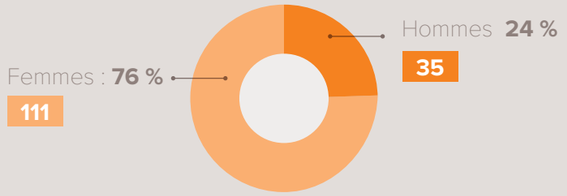

Répartition annuelle des ETP par affectation géographique

Hors VSC

SIÈGE	36,4
HEXAGONE	45
OUTRE-MER	54
TOTAL ➡	135,4

Âge moyen

➡ **44,37 ans**

44,06 ans — 45,34 ans

Ancienneté moyenne

➡ **11 ans**

12 ans — 10 ans

FORMATIONS SUIVIES PAR LES SALARIÉS

Répartition géographique des participants

	Nombre de salariés	Nombre d' heures
MÉTROPOLE	**7**	**127**
Colmar	1	22
Lille	1	21
Limoges	1	21
Marseille	2	35
Paris	1	14
Rouen	1	14
OUTRE-MER	**2**	**65**
Guadeloupe	3	123
Guyane	2	560
Mayotte	2	121
Réunion SC	4	662
Réunion SP	3	582
Martinique	1	21
SIÈGE	**9**	**293**
TOTAL GÉNÉRAL	**31**	**2490**

Répartition géographique des salariés			TOTAL GÉNÉRAL
MÉTROPOLE	6	1	7
OUTRE-MER	12	3	15
SIÈGE	8	1	9
TOTAL GÉNÉRAL	**26**	**5**	**31**

31
Nombre de salariés ayant suivi au moins une action de formation en 2018

34
Nombre de sessions de formation réalisées en 2018

www.ladom.fr

BILAN FINANCIER

À l'instar de 2016 et de 2017, LADOM s'est attachée à poursuivre la stabilisation et la sécurisation de son son fonctionnement en commençant par ses flux financiers.
En effet, passée en comptabilité publique au 1er janvier 2017, LADOM a dû adapter son organisation et ses processus en conséquence.

Gouvernance et financements

L'Agence est financée par l'État (ministère des outre-mer et le ministère en charge du budget), par les collectivités territoriales d'outre-mer (collectivités territoriales, conseils régionaux et conseil départemental pour Mayotte) et par l'Union européenne via le Fonds social européen (FSE).
Les départements d'outre-mer sont parties prenantes dans la gouvernance de l'Agence. Ils sont représentés au sein du Conseil d'Administration.
Comme en 2016, ils interviennent aussi de manière importante en cofinançant les actions de l'Agence. La capacité de LADOM à mobiliser des financements de diverses origines est un atout majeur pour optimiser la performance des dispositifs.

L'Europe, un soutien historique

UNION EUROPÉENNE

L'Union européenne (UE), a pour objectif d'améliorer les possibilités d'emploi, de renforcer l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté, de promouvoir l'éducation, l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, et de renforcer les capacités administratives.

C'est dans ce cadre que LADOM bénéficie depuis plusieurs années de fonds communautaires pour le financement d'une partie de son activité, et en particulier le passeport pour la mobilité de la formation professionnelle.

Les instruments financiers de l'UE, comme le Fonds social européen (FSE) et l'Initiative pour l'emploi de jeunes (IEJ), contribuent ainsi à financer le dispositif de formation en mobilité de LADOM à travers une prise en charge de l'accompagnement des stagiaires, du billet d'avion, de l'allocation complémentaire de mobilité, et des frais pédagogiques.

Compte financier en M€

En 2018, les produits s'élèvent à **46,37 M€**

Ministère des outre-mer : **29,7**

Collectivités d'outre-mer : **5,6**

Autres : **10,7** (dont 6,3 Union européenne et 3 reprises de prov)

En 2018, les charges s'élèvent à **40.7 M€**

Charges d'intervention : **26,8**

Charges de fonctionnement : **12,9**

Dotations amortissements,dépréciations,provisions : **1**

Soit un excédent de **5 629 451 €**

Les opérations en 2018 pour compte de tiers (au bilan)

	ACT	PME
Subvention	4,9	13,2
Engagement métier	4,9	13,2
Décaissement (y compris reliquat exercices antérieurs)	2,9	14,9

Responsable éditoriale : **Laura Bourgninaud**
Création et réalisation : **la part belle (www.lapartbelle.net / Anne Hermal)**
Crédits photos : **Adobe Stock** / Drobot Dean / Flamingo Images / Drobot Dean / WavebreakMediaMicro / Drobot Dean / Monkey Business / Rostislav Sedlacek / jackfrog / Natee Meepian

l'Europe s'engage en France avec le FSE

l'Europe s'engage pour l'emploi des jeunes avec le Fonds Social Européen

LADOM
L'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES OUTRE-MER

UNION EUROPÉENNE